

Aide en droit immobilier

Par **TFabrice**, le **09/12/2018** à **16:19**

Bonjour,

Je suis en BTS immobilier et je suis bloqué sur les modes de résolution des conflits.

Les litiges:

- 1) Paula ne supporte plus les bruits du climatiseur installé à l'extérieur de la maison mitoyenne de la sienne
- 2) Pierre reçoit une relance de l'office public de l'habitat car il n'a pas payer son loyer social depuis 6 mois
- 3) Medhi n'est pas d'accord avec le nouvel emplacement des poubelles dans sa copropriété qui fait face à son jardin
- 4) Il est 1h et Alix est excédé par le voisin du dessus qui une nouvelle fois de plus a organisé une fête. Il a déjà été verbalisé plusieurs fois. Elle n'en peut plus de ces tapages nocturnes à répétition.
- 5) Carlos est décidé à changer de travail. Les relations avec sa hiérarchie sont de plus en plus tendues. Il ne veut pas démissionner et son supérieur ne veut pas le licencier. Chacun est d'accord pour rompre le contrat mais l'enjeu est financier.

Voilà il faut choisir entre médiation, conciliation, arbitrage, transaction ou procédure participative et expliquer pourquoi ... et je suis un peu perdu ...